

Entre 2019 et 2024, des évolutions salariales contrastées selon les métiers : qui a gagné ou perdu et pourquoi ?

Entre 2019 et 2024, dans le secteur privé hors agriculture, le pouvoir d'achat du salaire net en équivalent temps plein (EQTP) a progressé pour seulement 121 des 343 professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les hausses concernent majoritairement les employés et les ouvriers, mais aussi les professions de la santé. À l'inverse, le pouvoir d'achat du salaire net des cadres et des professions intermédiaires (hors professions de la santé) a diminué.

Cette période a été marquée par deux chocs successifs (la crise sanitaire de 2020 à 2021, puis l'épisode inflationniste de 2021 à 2024) qui n'ont pas eu le même impact sur tous les métiers. Ceux de la santé ont bénéficié des gains de pouvoir d'achat les plus élevés (+3,7 % en euros constants), principalement en 2020 et 2021, à la faveur du Ségur de la santé. Les gains acquis durant la crise sanitaire n'ont pas été entièrement érodés par la forte inflation qui a suivi.

Le pouvoir d'achat du salaire net des métiers d'employés et ouvriers, comptant une proportion plus élevée de salariés rémunérés autour du Smic, est resté quasi stable (-0,3 %). Il a été préservé par les mécanismes de revalorisation automatique du salaire minimum pendant la période de forte hausse des prix.

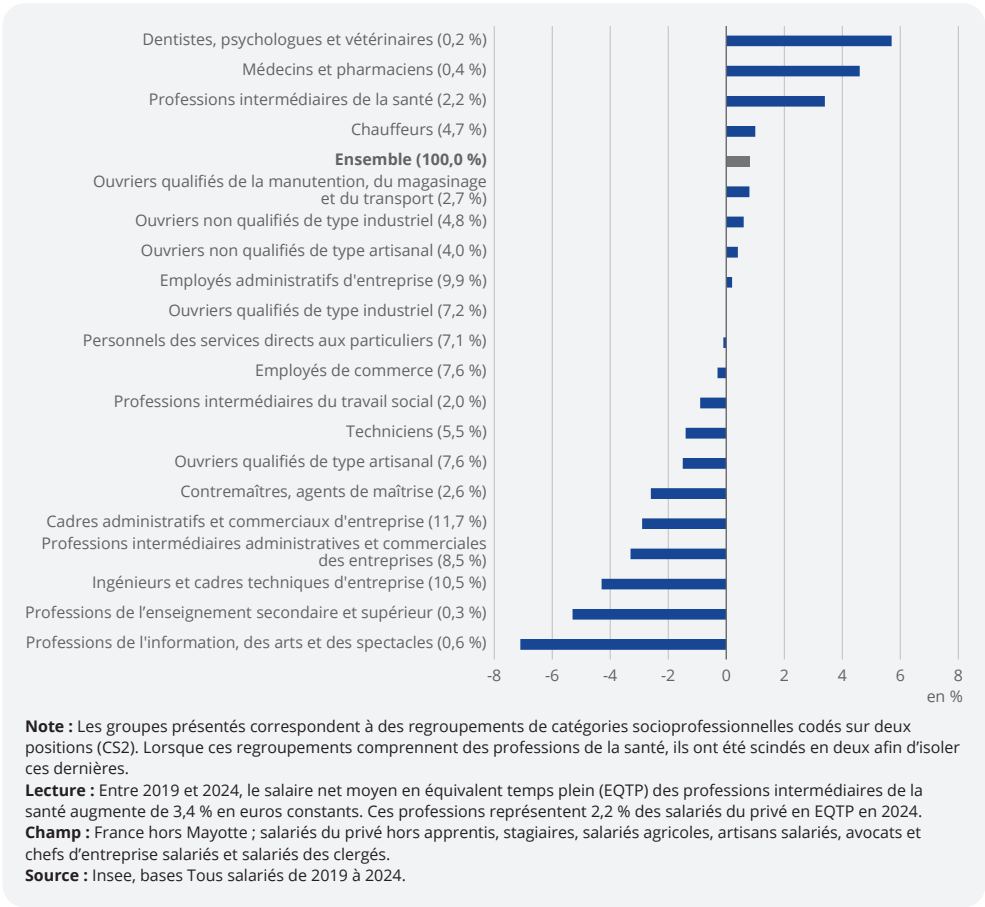
Enfin, pour les cadres et les professions intermédiaires (hors professions de la santé), la forte hausse des prix de 2022 à 2024 s'est traduite par un net recul du pouvoir d'achat de leurs salaires nets (-2,0 %). Mais ces professions se caractérisent également par des écarts de salaire plus marqués entre les salariés entrant dans la profession et ceux en sortant. Cet « effet de noria » a nettement contribué à la baisse du pouvoir d'achat des salaires de ces professions, davantage que pour les autres métiers. En effet, le pouvoir d'achat du salaire net des salariés « restés en place », qui avaient la même PCS en 2019 et en 2024, a progressé.

En 2024, le **salaire net** moyen en **équivalent temps plein (EQTP)** est de 2 820 euros par mois dans le secteur privé hors agriculture. Ce chiffre intègre les rémunérations des seuls postes de ce secteur¹. Le salaire net moyen en EQTP est en hausse de 15,7 % par rapport à 2019. Après prise en compte de la hausse des prix (+14,9 % sur cette période), il n'a augmenté, en euros constants, que de 0,8 % en 5 ans.

Au cours de ces cinq années, deux épisodes se sont succédé. Entre 2019 et 2021, période marquée par la crise sanitaire, les salaires nets en euros constants ont augmenté en moyenne de 1,9 %. Puis, entre 2021 et 2024, le fort regain d'inflation les a réduits de 1,0 %. Ces deux chocs n'ont pas eu les mêmes effets sur toutes les professions. Dès lors, la faible progression moyenne du **pouvoir d'achat des salaires** nets sur cinq ans masque de fortes disparités selon les professions. Sur 343 **professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** du secteur privé, le pouvoir d'achat des salaires nets n'a augmenté que pour 121 PCS (concernant 37,8 % des effectifs en EQTP), soit environ une profession sur trois. À un niveau plus agrégé, cela concerne 9 groupes socioprofessionnels sur 20 ► **figure 1**.

¹ L'étude porte sur les métiers du secteur privé. Si un métier existe à la fois dans la fonction publique et le secteur privé – comme, par exemple, les professions intermédiaires de la santé, incluant les infirmiers – l'étude ne tient compte que des postes dans le privé. De même, si un métier peut être exercé comme indépendant ou comme salarié – comme, par exemple, les médecins et pharmaciens – seuls les salariés du privé sont retenus, pas les indépendants. La part des salariés du privé dans chaque profession est ainsi très variable.

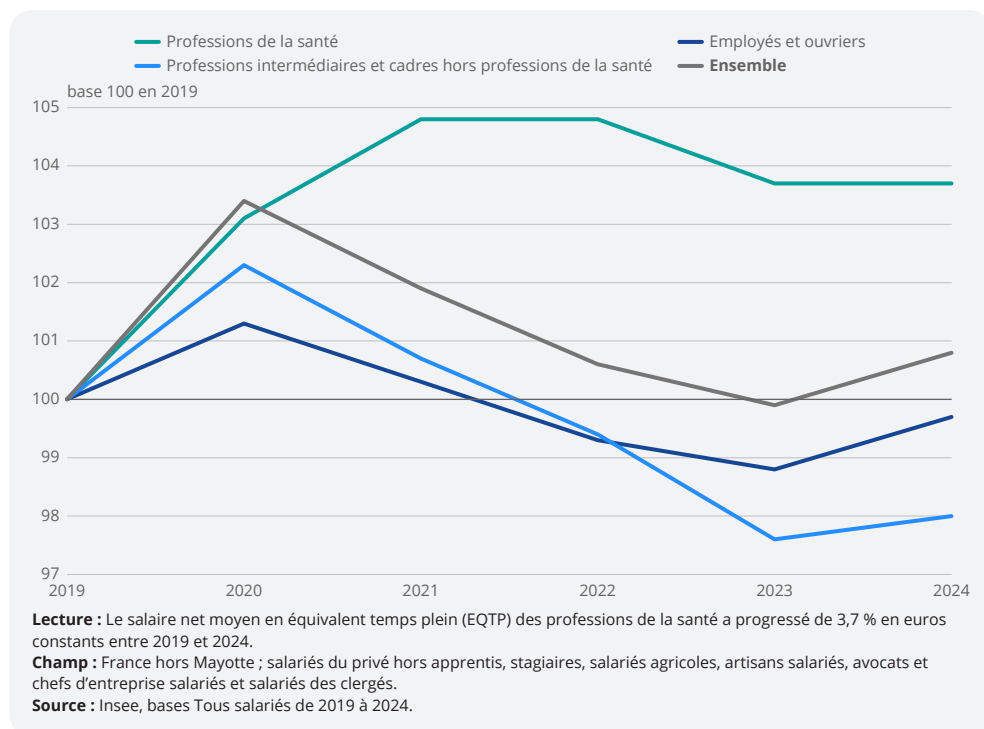
► 1. Évolution des salaires nets en euros constants entre 2019 et 2024, par groupe socioprofessionnel du secteur privé



Entre 2019 et 2024, le pouvoir d'achat des salaires des métiers de la santé a nettement progressé, porté par les mesures du Ségur de la santé

Entre 2019 et 2024, dans le secteur privé, ce sont les salaires nets moyen des professions de la santé qui ont le plus progressé (+3,7 % en euros constants) ► [figure 2](#). Les dentistes, psychologues et vétérinaires salariés sont ceux dont les salaires nets ont été les plus dynamiques (+5,7 %). C'est en particulier le cas des chirurgiens-dentistes et des vétérinaires, avec toutefois des pertes isolées de pouvoir d'achat, comme pour les psychologues. Les salaires des médecins et pharmaciens (y compris les internes) ont également progressé (+4,6 % sur la période). Enfin, le salaire des professions intermédiaires de la santé a aussi progressé (+3,4 %), notamment celui des sages-femmes (+15,6 %), des puéricultrices (+7,3 %) et des infirmiers en soins généraux (+5,9 %). Au sein de ce groupe, les cadres infirmiers et assimilés constituent toutefois une exception, avec une baisse sur la période (-2,4 %).

► 2. Évolution des salaires nets en euros constants par regroupement de PCS entre 2019 et 2024



Les hausses sur cette période sont surtout concentrées sur celle marquée par la crise sanitaire (+4,8 % entre 2019 et 2021). Les professions de santé ont en effet bénéficié de revalorisations salariales dans le cadre du [Ségur de la santé \(2020\)](#)², visant à répondre à un contexte de fortes tensions sur les besoins de main-d'œuvre dans ces métiers, que ce soit dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Outre ces mesures de politique publique, le recours accru aux heures supplémentaires pour faire face au surcroît d'activité et les difficultés de recrutement ont contribué à rehausser les rémunérations. Les gains acquis pendant la crise sanitaire ont ensuite été partiellement érodés par la hausse des prix (-1,1 % entre 2021 et 2024) ► [figure 3](#).

Les revalorisations automatiques du Smic ont préservé le pouvoir d'achat des métiers d'employés et d'ouvriers face au regain d'inflation

Outre les métiers de la santé, les professions du privé dont les salaires nets ont progressé sont principalement des métiers d'employés³ (hors santé) et d'ouvriers : ces derniers regroupent 80,3 % des effectifs des PCS dont le salaire net a progressé entre 2019 et 2024. Entre 2019 et 2024, le salaire net moyen des ouvriers et des employés a légèrement reculé (-0,3 % en euros constants). Parmi ces professions, celles dont le salaire a augmenté concentrent 54,7 % de leurs effectifs en EQTP.

² Le Ségur de la santé est une concertation lancée par le Gouvernement en mai 2020, en réponse à la crise sanitaire afin de repenser et renforcer le système de santé français. Il s'est notamment traduit par d'importantes revalorisations des rémunérations des professionnels du soin et du médico-social, aussi bien dans les hôpitaux publics que dans les établissements privés de santé (cliniques privées).

³ Les professions de la santé appartenant au regroupement des employés concernent majoritairement le secteur public. C'est notamment le cas des aides-soignants. L'ensemble des salariés de ces professions ont donc été écartés du champ de l'étude.

► 3. Décomposition de l'évolution des salaires nets en euros constants entre 2019 et 2024, durant la crise sanitaire puis la période inflationniste et part des salariés payés en dessous de 1,1 Smic

Professions et catégories socioprofessionnelles	Évolution des salaires nets en euros constants en EQTP entre 2019 et 2024	Décomposition de l'évolution		Part des salariés payés en dessous de 1,1 Smic en 2019
		Part liée à l'évolution de 2019 à 2021 (période de crise sanitaire)	Part liée à l'évolution de 2021 à 2024 (période inflationniste)	
Professions et catégories socioprofessionnelles				
Dentistes, psychologues et vétérinaires	5,7	8,4	-2,8	1,8
Médecins et pharmaciens	4,6	2,7	1,9	1,8
Professions intermédiaires de la santé	3,4	5,4	-2,0	3,1
Chauffeurs	1,0	-0,3	1,4	9,7
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	0,8	-0,2	1,0	5,7
Ouvriers non qualifiés de type industriel	0,6	-0,3	0,9	20,2
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	0,4	0,9	-0,5	36,0
Employés administratifs d'entreprise	0,2	1,1	-0,9	11,3
Ouvriers qualifiés de type industriel	0,0	-0,4	0,4	4,4
Personnels des services directs aux particuliers	-0,1	-1,9	1,8	26,8
Employés de commerce	-0,3	1,3	-1,6	19,3
Professions intermédiaires du travail social	-0,9	0,0	-0,8	11,4
Techniciens	-1,4	-0,2	-1,2	3,3
Ouvriers qualifiés de type artisanal	-1,5	0,4	-1,9	10,9
Contremaîtres, agents de maîtrise	-2,6	-0,5	-2,0	1,7
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	-2,9	1,3	-4,2	1,2
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	-3,3	0,0	-3,3	4,2
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	-4,3	-0,3	-4,0	0,8
Professions de l'enseignement secondaire et supérieur	-5,3	-1,7	-3,6	2,8
Professions de l'information, des arts et des spectacles	-7,1	-0,6	-6,5	5,9
Regroupements de professions et catégories socioprofessionnelles				
Professions de la santé	3,7	4,8	-1,1	2,8
Employés et ouvriers	-0,3	0,3	-0,7	15,3
Professions intermédiaires et cadres hors professions de la santé	-2,0	0,7	-2,7	2,7
Ensemble	0,8	1,9	-1,0	10,1

Note : Les groupes présentés correspondent à des regroupements de catégories socioprofessionnelles codés sur deux positions (CS2). Lorsque ces regroupements comprennent des professions de la santé, ils ont été scindés en deux afin d'isoler ces dernières.

Lecture : Entre 2019 et 2024, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise diminue de 2,9 % en euros constants. En 2019, 1,2 % de ces salariés en EQTP ont un salaire net moyen inférieur à 1,1 fois le Smic. La période liée à la crise sanitaire contribue positivement à cette évolution (+1,3 point), tandis que la période inflationniste pèse à hauteur de -4,2 points.

Champ : France hors Mayotte ; salariés du privé hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles, artisans salariés, avocats et chefs d'entreprise salariés et salariés des clergés.

Source : Insee, bases Tous salariés de 2019 à 2024.

Ces professions sont caractérisées par une forte proportion de salariés proches du Smic : 15,3 % des effectifs en EQTP des professions d'employés et ouvriers sont rémunérés moins de 1,1 fois le Smic, contre moins de 3,0 % pour ceux des professions intermédiaires et des cadres ► **figure 3**. Or, pendant la période de forte inflation, le Smic a été revalorisé plusieurs fois, si bien qu'il a progressé de 16,7 % en moyenne entre 2019 et 2024. Ces revalorisations du salaire minimum ont préservé le pouvoir d'achat des rémunérations dans les professions d'ouvriers et d'employés⁴. Par exemple, parmi les ouvriers non qualifiés de type artisanal, dont 36,0 % sont rémunérés à moins de 1,1 fois le Smic, l'impact de l'inflation sur les salaires nets en euros constants est limité (contribution de -0,5 point entre 2021 et 2024).

Le pouvoir d'achat de plusieurs métiers d'employés ou d'ouvriers, concentrant 29,9 % des effectifs en EQTP, a progressé de plus de 1,0 % en cinq ans, principalement dans le regroupement des chauffeurs, avec notamment les agents non qualifiés des services d'exploitation des transports (21,3 % de salariés rémunérés moins de 1,1 Smic).

Toutefois, toutes les professions d'employés et d'ouvriers n'ont pas été préservées : celles dont le salaire net a baissé en euros constants de plus de 1,0 % en cinq ans représentent 19,5 % des effectifs en EQTP. C'est notamment le cas de certaines professions d'ouvriers qualifiés de type artisanal, en particulier les ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels.

⁴ Le regroupement des employés inclut notamment les métiers dits de la « deuxième ligne », mobilisés durant la crise sanitaire. Ils avaient bénéficié de nettes revalorisations en 2021 [Sanchez Gonzalez, Sokhna, 2024], mais celles-ci ont été en partie effacées par la période inflationniste qui a suivi.

Un effet de noria plus marqué pour les cadres et les professions intermédiaires, qui explique le recul de leur pouvoir d'achat

De 2019 à 2024, les métiers de cadres et de professions intermédiaires hors professions de santé prédominant parmi ceux dont les évolutions salariales ont été les plus défavorables. Leurs salaires nets en euros constants ont reculé durant la phase inflationniste de 2021 à 2024, les hausses de 2024 ne suffisant pas à compenser les pertes antérieures. Le pouvoir d'achat de leurs salaires nets moyens a ainsi reculé de 2,0 % entre 2019 et 2024. Les métiers de cadres et professions intermédiaires dont les salaires ont augmenté de plus de 1,0 % en cinq ans ne représentent que 4,7 % de leurs effectifs en EQTP tandis que ceux ayant baissé de plus de 1,0 % en représentent 74,7 %.

► 4. Décomposition de l'évolution des salaires nets en euros constants entre 2019 et 2024, entre effet de noria, salariés restés dans la même PCS et salariés en ayant changé

Professions et catégories socioprofessionnelles	Ensemble des salariés				Salariés restés en place de 2019 à 2024	
	Évolution des salaires nets en euros constants en EQTP entre 2019 et 2024	Contribution des salariés restés dans la même PCS	Contribution de l'effet de noria	Contribution des salariés ayant changé de profession	Évolution des salaires nets en euros constants en EQTP entre 2019 et 2024	Part dans les effectifs en EQTP en 2019
Professions et catégories socioprofessionnelles						
Dentistes, psychologues et vétérinaires	5,7	3,8	4,2	-2,3	6,3	66,0
Médecins et pharmaciens	4,6	4,5	1,1	-1,0	7,3	65,0
Professions intermédiaires de la santé	3,4	5,0	-1,4	-0,2	8,5	64,5
Chauffeurs	1,0	2,5	-1,4	-0,1	4,4	59,1
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	0,8	3,0	-2,3	0,1	6,7	44,6
Ouvriers non qualifiés de type industriel	0,6	1,7	-1,3	0,2	5,8	30,6
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	0,4	1,6	-1,2	0,0	3,7	44,5
Employés administratifs d'entreprise	0,2	2,9	-2,4	-0,3	7,1	37,3
Ouvriers qualifiés de type industriel	0,0	2,5	-2,3	-0,2	5,7	40,8
Personnels des services directs aux particuliers	-0,1	2,1	-2,0	-0,2	6,5	32,9
Employés de commerce	-0,3	1,8	-2,5	0,4	4,9	37,0
Professions intermédiaires du travail social	-0,9	2,7	-4,0	0,4	6,3	49,0
Techniciens	-1,4	2,2	-3,7	0,1	6,4	37,0
Ouvriers qualifiés de type artisanal	-1,5	1,9	-3,0	-0,4	4,2	46,3
Contremaîtres, agents de maîtrise	-2,6	1,8	-2,5	-1,9	5,4	39,2
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	-2,9	4,0	-4,3	-2,6	10,9	43,0
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	-3,3	1,9	-3,0	-2,2	5,3	39,2
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	-4,3	2,9	-5,9	-1,3	8,8	42,4
Professions de l'enseignement secondaire et supérieur	-5,3	2,2	-6,9	-0,6	5,2	50,6
Professions de l'information, des arts et des spectacles	-7,1	-1,3	-3,8	-2,0	-1,9	66,3
Regroupements de professions et catégories socioprofessionnelles						
Professions de la santé	3,7	5,0	-0,2	-1,1	8,5	64,7
Employés et ouvriers	-0,3	2,2	-2,8	0,3	5,3	40,3
Professions intermédiaires et cadres hors professions de la santé	-2,0	3,0	-4,4	-0,6	8,4	41,6
Ensemble	0,8	2,9	-4,3	2,2	7,2	41,5

Note : Les groupes présentés correspondent à des regroupements de catégories socioprofessionnelles codés sur deux positions (CS2). Lorsque ces regroupements comprennent des professions de la santé, ils ont été scindés en deux afin d'isoler ces dernières.

Lecture : Entre 2019 et 2024, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise diminue de 4,3 % en euros constants. En se restreignant aux salariés exerçant cette profession en 2019 et en 2024 (42,4 % des EQTP), l'évolution du salaire net moyen est de +8,8 % en euros constants.

Champ : France hors Mayotte ; salariés du privé hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles, artisans salariés, avocats et chefs d'entreprise salariés et salariés des clergés.

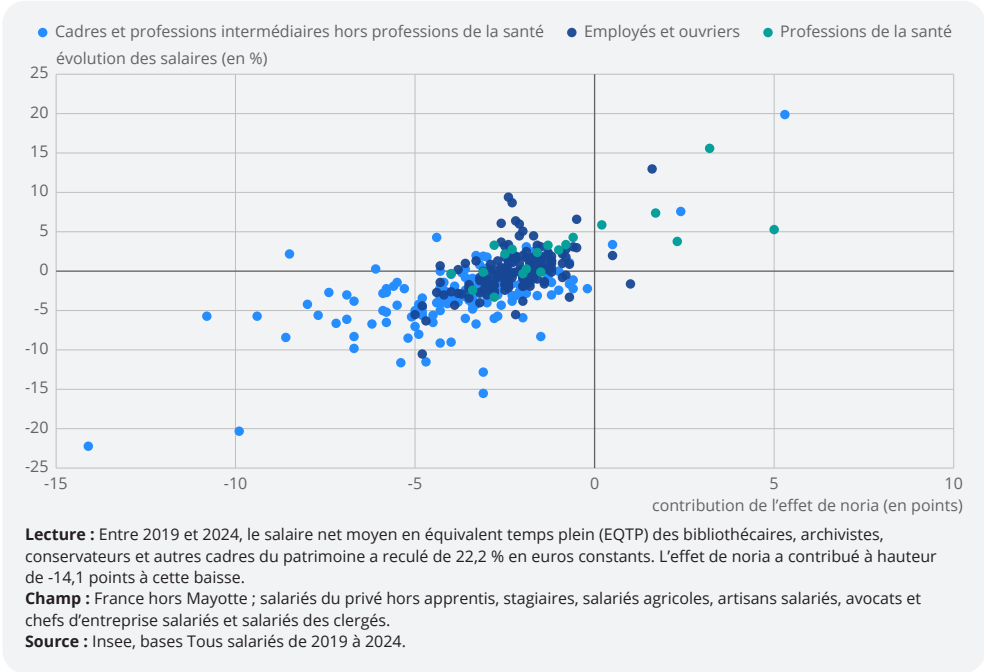
Source : Insee, bases Tous salariés de 2019 à 2024.

Cette évolution salariale globalement défavorable s'explique d'une part par le peu de cadres et de professions intermédiaires rémunérés au voisinage du Smic (2,7 % des effectifs en EQTP), et n'ayant donc quasi pas bénéficié des revalorisations de celui-ci. Elle tient d'autre part à des mouvements de main-d'œuvre plus marqués que pour les autres regroupements socioprofessionnels. Parmi les métiers de cadres et de professions intermédiaires (hors santé), les effectifs ont augmenté davantage en cinq ans que pour les employés et les ouvriers, avec des entrées plus nombreuses de salariés, souvent plus jeunes et moins rémunérés, en remplacement de départs de salariés plus expérimentés et mieux rémunérés en moyenne. Entre 2019 et 2024, cet « effet de noria », qui tire le salaire moyen vers le bas, a été plus prononcé pour les cadres et professions intermédiaires hors professions de santé (-4,4 points) que pour les employés et ouvriers (-2,8 points) ► **méthodes**, ► **figure 4**.

D'une manière générale, les professions pour lesquelles le pouvoir d'achat des salaires nets a le plus baissé sont aussi celles pour lesquelles l'effet de noria est le plus négatif ► **figure 5**.

Malgré une évolution d'ensemble défavorable, certains cadres et professions intermédiaires présentent des hausses de salaires, notamment les cadres des marchés financiers. À l'inverse, les baisses les plus marquées concernent les professions de l'information, des arts et du spectacle, en particulier pour les bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine du secteur privé, où l'effet de noria est le plus défavorable.

► 5. Corrélation entre la contribution de l'effet de noria et l'évolution des salaires nets moyens en euros constants entre 2019 et 2024



Hors effet de noria, le pouvoir d'achat du salaire net des salariés ayant la même PCS en 2019 et en 2024 a progressé

L'évolution moyenne des salaires agrège donc deux phénomènes distincts : le renouvellement des effectifs et l'évolution individuelle des rémunérations. Cette dernière reflète à la fois l'évolution des salaires des salariés qui conservent la même profession et celle des salariés qui en changent.

Les évolutions de salaire net des seuls salariés « restés en place » de 2019 à 2024, c'est-à-dire ayant la même PCS en 2019 et en 2024, sont plus favorables que l'évolution d'ensemble ► **figure 4**. En euros constants, leurs salaires nets ont progressé dans tous les regroupements socioprofessionnels, à l'exception des professions de l'art et du spectacle. Ces hausses reflètent principalement les progressions salariales individuelles. Ainsi, alors que le pouvoir d'achat du salaire net moyen des cadres a reculé de 2,0 % sur l'ensemble de la période, celui des cadres restés dans la même PCS a progressé de +3,0 % en euros constants.

Pour les salariés ayant changé de profession entre 2019 et 2024, leur contribution à l'évolution des salaires d'ensemble est positive (+2,2 %). Cela suggère que les changements de profession observés sont globalement ascendants : les salariés ayant changé de PCS entre 2019 et 2024 ont, en moyenne, progressé vers des métiers plus qualifiés et mieux rémunérés. Pour les employés et les ouvriers, cette contribution reste toutefois limitée, ce qui suggère des mobilités principalement horizontales entre emplois de niveaux de rémunération proches. À l'inverse, pour les cadres, cette contribution apparaît négative. Cela s'explique par le fait que les salariés entrant dans une PCS de cadres donnée ont un niveau de rémunération en moyenne inférieur à celui des salariés la quittant. Ces derniers sont en effet souvent plus expérimentés et donc mieux rémunérés. ●

Autrice :

Ndeye-Penda Sokhna (Insee)

► Sources

L'étude exploite les millésimes 2019 à 2024 de la [base Tous salariés \(BTS\)](#). La BTS est une base statistique exhaustive sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs.

L'étude porte sur les salariés du secteur privé en France, hors agriculture. Sont exclus les apprentis et les stagiaires, ainsi que les artisans, les chefs d'entreprise salariés et les salariés des clergés. Les postes d'ouvriers agricoles, d'ingénieurs, cadres et techniciens de l'agriculture sont également exclus, même quand ils ne sont pas dans le secteur d'activité de l'agriculture, afin de garantir la cohérence avec un champ hors agriculture.

Certaines exclusions répondent à des considérations méthodologiques. La catégorie des artisans et chefs d'entreprise salariés présente des évolutions de revenu particulièrement volatiles et des frontières parfois floues avec celle des cadres dirigeants, ce qui peut fragiliser les comparaisons par PCS. Les salariés des clergés et les avocats salariés sont également exclus du champ car ils représentent des effectifs très faibles, ce qui conduit à des évolutions de salaires très volatiles. Enfin, les professions avec des effectifs trop faibles ou trop majoritairement exercées dans le secteur public sont exclues.

► Définitions

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectivement rémunéré (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **pouvoir d'achat du salaire** est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires.

La nomenclature statistique des **professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** de l'Insee classe les emplois en fonction de la profession exercée, du statut et du niveau de qualification. Cette étude mobilise principalement la PCS au niveau agrégé (codage à deux chiffres), avec des exploitations complémentaires au niveau le plus fin (codage à quatre chiffres).

► Méthodes

L'effet de noria est calculé à partir de la méthode proposée par [Berthier \(2001\)](#), qui permet une décomposition additive exacte de l'évolution d'une moyenne entre deux dates et entre plusieurs groupes.

Dans cette étude, trois groupes sont définis : les salariés ayant conservé la même PCS entre 2019 et 2024, ceux en ayant changé et les salariés entrés ou sortis du marché du travail salarié privé sur la période.

La méthode de décomposition retenue ici permet de mesurer la part de l'évolution moyenne imputable à chacun de ces trois groupes. Cette décomposition est réalisée sur les niveaux de salaires. Les différentes composantes décomposent l'écart de salaire moyen entre N-1 et N.

$$\begin{aligned} \text{Salaire net moyen en EQTP en 2024} - \text{Salaire net moyen en EQTP en 2019} \\ = \text{Contribution noria} + \text{Contribution des salariés restés dans la même PCS} \\ + \text{Contribution des salariés ayant changé de PCS} \end{aligned}$$

Les contributions à l'évolution moyenne du salaire sont ensuite obtenues en rapportant chacune de ces composantes au salaire moyen de l'année N-1.

En particulier, l'effet de noria désigne la part de l'évolution moyenne liée aux mouvements d'entrées et de sorties dans l'emploi salarié privé. Les « entrants » sont les salariés absents de la base de données en 2019 et présents en 2024.

Symétriquement, les « sortants » sont les salariés présents dans la base de données en 2019 et absents en 2024.

Ainsi, la contribution de l'effet de noria pour une PCS entre 2019 et 2024 est donnée par l'équation suivante :

$$C_{noria}^{PCS} = \frac{1}{2} \left[(p_e + p_s)(S_e - S_s) + (p_e - p_s)(S_e + S_s - \bar{S}_{PCS,2019} - \bar{S}_{PCS,2024}) \right]$$

Avec

p_e = part en EQTP des salariés entrant sur le marché du travail dans cette PCS. C'est le rapport entre les effectifs en EQTP des entrants et l'ensemble des effectifs en EQTP de 2024.

p_s = part en EQTP des salariés sortant du marché du travail et de cette PCS. C'est le rapport entre les effectifs en EQTP des sortants et l'ensemble des effectifs en EQTP de 2019.

S_e = salaire net moyen en EQTP des entrants dans la PCS.

S_s = salaire net moyen en EQTP des sortants de la PCS.

$\bar{S}_{PCS,2019}$ et $\bar{S}_{PCS,2024}$ sont les salaires nets moyens en EQTP de l'ensemble des salariés de la PCS considérée aux deux dates.

► Pour en savoir plus

- **Berthier J.-P.**, « Contributions à l'écart entre deux moyennes pondérées – Un outil d'analyse aux applications multiples », in *Courrier des statistiques* n° 100, Insee, décembre 2001.
- **Duquesne T., Sokhna N.-P.**, « Les salaires dans le secteur privé en 2024 – Avec le reflux de l'inflation, le pouvoir d'achat des salaires progresse à nouveau », *Insee Première* n° 2079, octobre 2025.
- **Insee**, Fiche « Salaire minimum de croissance » in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2026.
- **Sanchez Gonzalez J., Sokhna N.-P.**, « Entre 2019 et 2022, une évolution des salaires moins favorable pour les métiers de la deuxième ligne », *Insee Première* n° 2019, octobre 2024.